

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le **09 JUIL. 2015**

**Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche**

à

Monsieur le préfet de la région Auvergne,
préfet du Puy-de-Dôme

Référence : D15013080

Objet : Ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand -
Lyon (LGV POCL).

Le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (LGV POCL) consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de plus de 500 km desservant les régions Auvergne, Bourgogne et Centre-Val de Loire. Le projet répond à un double enjeu, d'une part, la saturation à terme de la ligne Paris-Lyon et, d'autre part, le besoin d'amélioration de la desserte des territoires du grand centre de la France.

Par courrier du 2 mars 2015, vous m'avez adressé votre rapport sur l'étape préliminaire du projet de LGV POCL, qui avait été ouverte à la suite du débat public afin d'approfondir la comparaison entre les deux scénarios Ouest et Médian et de permettre au comité de pilotage de converger sur l'une de ces deux grandes options de tracé.

Les travaux et les études menés dans ce cadre ont apporté des réponses aux questions restées en suspens à l'issue du débat public. Ils ont notamment mis en évidence que le scénario Médian répondait mieux à l'enjeu du projet qui vise à garantir une offre ferroviaire performante et apparaissait plus favorable que le scénario Ouest du point de vue de son insertion dans l'environnement.

Toutefois, le comité de pilotage du 4 février 2015, qui est venu clore le processus de concertation conduit pendant l'étape préliminaire, n'a pas permis de faire émerger un consensus sur un scénario de poursuite du projet de LGV POCL. Par ailleurs, les débats ont mis en évidence des attentes très importantes des collectivités concernées vis-à-vis de ce projet, afin qu'il s'inscrive dans la continuité d'une offre ferroviaire performante, participant à l'aménagement et au rayonnement des territoires du grand centre de la France. Comme vous le releviez dans votre rapport, il convient d'en tenir compte.

Dans ces conditions, et soucieux toutefois de permettre aux études de se poursuivre dans les meilleurs délais afin de préserver la faisabilité d'une réalisation lorsque l'évolution de la saturation de la ligne Paris-Lyon le justifiera, j'ai demandé au Président de SNCF Réseau d'engager, sans plus attendre, la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur les sections communes aux deux scénarios.

Dans la partie nord du projet, entre Paris et le secteur compris entre Brétigny-sur-Orge et Étampes, ces études porteront sur la problématique spécifique de l'accès à Paris, via la Gare d'Austerlitz, de la LGV POCL. Elles poursuivront ainsi les études engagées en Île-de-France à l'issue du débat public sur le projet de mise à six voies de l'axe Paris – Brétigny (le « sextuplement » de l'axe) qui répond à un besoin de développer la capacité de l'axe, au bénéfice de tous les services qu'il accueille, au-delà du seul projet de LGV POCL (RER, TER, TET).

Dans la partie sud du projet, entre le sud de Nevers, dans le secteur de Magny-Cours, au droit du croisement entre l'option de passage du projet de LGV POCL et la ligne Paris – Clermont-Ferrand, et l'arrivée sur Lyon du projet, dans le secteur de Montanay, ces études devront permettre de passer d'une option de passage d'une dizaine de kilomètres à l'identification d'un fuseau de passage préférentiel de 1 000 mètres pour le projet. A cette fin, il s'agira d'évaluer la sensibilité environnementale et les contraintes techniques des différentes zones de passages préférentielles, ainsi que d'arrêter les options fonctionnelles du projet.

Dans ce cadre, vous constituerez, sous votre présidence, un comité de pilotage chargé de suivre les travaux menés par le maître d'ouvrage, qui réunira les collectivités cofinçant ces études, l'État et SNCF Réseau. Un comité technique réunissant les représentants des membres du comité de pilotage sera également constitué pour en préparer les travaux. Il sera placé sous la présidence de l'un des membres du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, qui vous apportera également un appui au sein du comité de pilotage du projet. Vous veillerez par ailleurs à mettre en place des structures d'échanges et d'information adaptées pour l'expression des différents acteurs des territoires.

Je souhaite que vous puissiez engager rapidement, avec les conseils régionaux concernés, les discussions permettant la mise au point de la convention de financement de ces études, dans le respect des orientations retenues dans le cadre des contrats de plan État-régions 2015-2020. Cette convention devra préciser le contenu détaillé de cette nouvelle phase d'études, qui fera l'objet d'une validation préalable par la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer.

Au-delà, je souhaite que la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet puisse reprendre dès le début de l'année 2016. Cette concertation, qui sera conduite sous votre égide, sera l'occasion d'examiner à nouveau le niveau de performance de la nouvelle infrastructure pour les différents territoires concernés ainsi que les perspectives de l'offre de service ferroviaire rendue possible sur le long terme.

L'aboutissement de cette concertation me permettra de décider de l'engagement de la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique dans le secteur central, dans des délais que je souhaite suffisamment rapprochés afin de pouvoir présenter l'ensemble du projet lors d'une enquête publique unique.

Je vous invite à me rendre compte régulièrement de l'avancement de vos travaux, et notamment des éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer. Mes services, et notamment la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), se tiennent à votre disposition pour vous assister dans vos démarches.



Alain VIDALIES

Copie à : - Monsieur le Préfet de la région Bourgogne
- Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes
- Monsieur le Préfet de la région Île-de-France